

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V. 111 Vœu relatif au mouvement Nuit Debout Place de la République.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que de par son histoire mais aussi de par la vitalité de sa vie intellectuelle et culturelle, Paris est une ville dans laquelle le débat démocratique a toute sa place ;

Considérant que Mme la Maire de Paris est particulièrement attachée au débat démocratique et qu'elle souhaite par conséquent mettre à disposition des Parisiens de très nombreux outils d'expression démocratique, comme les instances de concertation et de démocratie participative, le budget participatif ou bien encore la Nuit des débats, dont la première édition organisée le 2 avril dernier à son initiative a donné l'occasion à plus de 3000 Parisiens de discuter, échanger et débattre sur les sujets les plus divers dans le respect et l'écoute ;

Considérant que depuis le 31 mars, le mouvement Nuit Debout se réunit place de la République chaque nuit pour débattre ;

Considérant qu'en marge de ce mouvement que la grande majorité de ses participants veulent pacifique, des violences ont été perpétrées à l'encontre des forces de l'ordre et des dégradations ont été commises contre des commerces, du mobilier urbain mais aussi des équipements publics au premier rang desquels le commissariat du 11^e arrondissement ;

Considérant que la grande majorité des participants à Nuit Debout condamnent ces violences et dégradations inadmissibles ;

Considérant qu'indépendamment de ces violences, Nuit Debout génère également du fait de sa récurrence quotidienne des désagréments non négligeables pour les commerçants (baisse de chiffre d'affaires) et riverains (nuisances sonores, déchets) de la place de la République ;

Considérant que la Préfecture de Police a pris, à la demande notamment de la Maire de Paris et des maires des arrondissements concernés, des mesures pour contenir ces nuisances en interdisant la consommation d'alcool après 17 h et en limitant à 22 h en semaine et minuit le week-end l'autorisation d'occupation de la place ;

Considérant que les services de la Ville de Paris sont également pleinement mobilisés pour limiter ces nuisances, notamment en nettoyant le site chaque matin, en effaçant les tags injurieux sur la statue et en mettant à disposition des bacs à poubelles ;

Considérant que la place de la République a été réaménagée entre janvier 2012 et juin 2013 pour permettre aux Parisiens de se réapproprier cet espace auparavant largement dévolu à la circulation automobile et en faire une esplanade ouverte à tous permettant des usages multiples ; que les rassemblements quotidiens de Nuit Debout, légitimement autorisés au nom du droit de manifester, doivent se concilier avec le maintien d'une réelle ouverture de la place de la République à tous les Parisiens dans leur diversité et donc à d'autres usages ;

Considérant que Mme la Maire de Paris a souhaité dans le même esprit réaménager sept places emblématiques de la capitale durant la mandature : Bastille, Nation, Panthéon, Italie, Madeleine, Gambetta et Place des Fêtes ;

Considérant les vœux déposés par les groupes Socialiste et Apparentés, Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Écologiste de Paris, Communiste-Front de Gauche, les Républicains, UDI-MoDEM et de Mme Danielle Simonnet ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- réaffirme son attachement, dans le respect de la loi, au droit de manifester et à la liberté d'expression.
- réitère sa ferme condamnation des violences et débordements perpétrés en marge de Nuit Debout, qui sont en totale contradiction avec l'esprit de ce rassemblement et les aspirations de ses participants.
- demande que les arrêtés pris par la Préfecture de Police, en lien avec la commission sérénité de Nuit Debout, pour limiter les nuisances générées par Nuit Debout soient respectés afin que soit garanti le droit à la tranquillité des riverains.
- engage les moyens matériels et humains nécessaires pour garantir des conditions sanitaires et d'hygiène satisfaisante sur la place le temps que durent ces rassemblements quotidiens.
- veille au respect de la mixité des usages de la place de la République, telle qu'imaginée à l'origine du projet de réaménagement, en permettant notamment l'accueil régulier d'activités de loisirs culturelles et sportives comme « R de Jeu », la ludothèque en plein air qui a rouvert dès les vacances de printemps pour la période printanière et estivale, un skatepark ou encore un manège.
- amplifie son action en faveur de la vitalité démocratique à Paris et prévoit notamment une seconde édition de la Nuit des débats encore plus ambitieuse et plus fédératrice.